

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DEPARTEMENT DE L'HERAULT

### ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

#### COMMUNE DE MARSEILLAN

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Mardi 4 octobre 2022 à 18h30**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Marc Rouvier, 1<sup>er</sup> Adjoint**.

**Présents** : Y MICHEL ; M. ROUVIER ; L. FABRE ; G. REQUENA ; J-C ARAGON ; S. BASSI-ALLEMAND ; A. KELLY ; L. GASC ; J-D POUSSIER ; C. PROUTEAU ; M. PEREZ ; B. DANIS ; N. LECLERC ; D. CUPOLI ; S. MARTI ; S. JEAN ; W. BIGNON ; D. VIALAS ; C. PINO ; C. BASTIDE ; J. GROSSO ; D. SAUVADE ; A. ZAKHARY

**Absents représentés** : M-C. FABRE DE ROUSSAC par M. FABRE ; M. IBARS par M. ROUVIER ; A. CHOUKROUN par D. CUPOLI ; C. AZAIS par B. DANIS ; L. DELAITE par C. PROUTEAU

**Absent** : JF. MARY

### 5. Rapport des représentants au Conseil d'administration de BRL de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales – Exercice 2021 (Annexe 4)

Le BRL nous a communiqué son rapport pour l'année 2021.

Ce rapport fait l'objet d'une communication au Conseil municipal.

Il appartient au Conseil municipal :

**D'approuver** le rapport des représentants au Conseil d'administration de BRL de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales communiqué pour l'année 2021 et annexé à la présente délibération.

Il convient d'en délibérer.

Lien :

<https://marseillan.sharepoint.com/:b:/s/AdministrationGenerale/ETmNy3GhLUtArLCsTjITplYB1-cpaFI3vjyop2BUk-PtsQ?e=dkPqea>

**LE CONSEIL**

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25

Abstention : 3 (C. PINO ; C. BASTIDE ; D. D SAUVADE)

**DECIDE**

**D'approuver** le rapport des représentants au Conseil d'administration de BRL de l'Assemblée spéciale des collectivités territoriales communiqué pour l'année 2021 et annexé à la présente délibération.

**La Secrétaire de séance**  
**Marie Perez**



**Pour extrait conforme,**  
**Le 1<sup>er</sup> Adjoint**  
**Marc Rouvier**

  
